

POUR LE NUMÉRIQUE
LE DÉPARTEMENT AGIT !



PLAN NUMÉRIQUE71

UN NOUVEAU DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA TRANSITION NUMÉRIQUE
DES COLLECTIVITÉS

LE PLAN NUMÉRIQUE71 est un appel à projets destiné aux communes et à leurs groupements. Ce dispositif repose sur une enveloppe départementale globale de 300 000 €. Les aides seront accordées dans la limite des crédits disponibles. Dépôt des demandes en ligne à partir du 13 février 2026.

ÉDITION 2026

PLAN NUMÉRIQUE71

MONTANT DE L'AIDE

Entre 1 000 € et 15 000 € maximum, soit 50 % des dépenses éligibles comprises entre 2 000 € HT et 30 000 € HT.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses d'investissement (études, équipement en matériel, réseaux informatiques, travaux et installation) des projets qui s'inscrivent dans l'un des 5 volets prioritaires du Schéma départemental des usages et services numériques :

- **Numérique éducatif** : soutien au développement numérique des écoles primaires. Exemples : classes informatiques mobiles, tableaux ou écrans numériques interactifs, serveurs, logiciels, Espaces numériques de travail (ENT), équipements réseaux, WIFI, etc.
- **Médiation et autonomie numérique** : mise en place de tiers-lieux numériques (coworking, accès au matériel informatique et à internet...), dépenses d'investissement liées aux actions d'accompagnement des publics (kits d'animations, matériels...).

- **Services du quotidien** : panneaux d'affichage dynamique, téléservices (urbanisme, cantine, garderie, stationnement, billettique...), Gestion relation usager (GRU), visioconférence, logiciels de gestion...
- **Numérique responsable et résilient** : cybersécurité, territoire intelligent et durable : domotique, télémaintenance, gestion énergétique, gestion technique des bâtiments, gestion des espaces publics (éclairage, déchets et circulation), gestion de l'eau...
- **Intelligence artificielle** :
 - Prestations d'accompagnement et conseils pour évaluer l'apport d'une solution d'IA pour l'un des métiers de la collectivité dans le but d'améliorer l'efficacité de l'action publique, pouvant être suivies ou non d'acquisition et de déploiement ;
 - Solutions mobilisant l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer l'efficacité de l'action publique respectant les deux conditions cumulatives :
 - maîtrise de la souveraineté de la donnée et de l'intelligence artificielle ;
 - apport d'expertise « métier » par la collectivité.

03 85 39 76 17

du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h (hors jours fériés)

Consultez
le règlement détaillé sur
saoneetloire.fr
Ou en scannant ce QR code



Contact par mail
numerique71@saoneetloire71.fr

